



**UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES**

**Master de Sciences économiques et de gestion
Mention Economie et management internationaux
Spécialité MANAGEMENT DES AFFAIRES EUROPEENNES (MAE)
Master MANAGEMENT OF EUROPEAN AFFAIRS (MEA)**

1. Place de la formation au sein de la politique de l'Etablissement

Le Master Management des Affaires Européennes est un programme sur un an (60 crédits) dont l'objectif est de former des experts de haut niveau, mobiles, disposant d'une connaissance approfondie du fonctionnement des institutions européennes, de l'économie, des pratiques de management et de la finance en Europe. **Cette formation, qui a reçu l'habilitation ministérielle à compter du 1^{er} septembre 2006, mais dont l'ouverture effective n'aura lieu qu'au 1^{er} septembre 2007, s'adresse à deux types de publics :**

- **Soit des étudiants européens** qui visent ce diplôme pour acquérir une expertise en analyse et en management des affaires européennes. Ils peuvent être en formation initiale, continue, par alternance.
- **Soit des étudiants étrangers**, en provenance notamment des zones émergentes (Asie, Amérique du Sud) qui souhaitent connaître l'espace économique européen dans sa triple dimension institutionnelle, économique et de management.

Cette spécialité de Master en Management des Affaires Européennes (MAE) a pour vocation principale de participer à la mission de coopération internationale de l'USTL. Elle s'inscrit en effet pleinement dans la logique d'ouverture à l'international, ouverture retenue par l'Université comme orientation prioritaire dans le contrat d'établissement 2006-09. Il s'agit ainsi, par l'intermédiaire du MAE, de renforcer l'attractivité et la visibilité de notre offre de formation auprès des étudiants étrangers (notamment ceux qui se situent au-delà de l'espace européen). Dans cette optique, il a été décidé de proposer une spécialité professionnelle dont les enseignements sont intégralement assurés en anglais et **qui correspond à des besoins clairement exprimés par nos partenaires internationaux.**

Le Master MAE répond tout d'abord à une demande en matière d'économie et management internationaux qui émane d'un certain nombre d'universités asiatiques, avec lesquelles la Faculté des sciences économiques et sociales entretient des relations étroites, et dont elle accueille régulièrement les étudiants. C'est le cas, notamment, de l'Université de Kwansei Gakuin au Japon, de l'Université EWHA en Corée et de l'Université de Harbin en Chine. Au cours de fréquents contacts, ces universités se sont fait l'écho d'une demande forte de la part de leurs étudiants de recevoir une formation de haut niveau, centrée sur les institutions européennes et les pratiques de management et de la finance en Europe. Ces étudiants n'ayant que trop rarement une maîtrise du français suffisante pour suivre et assimiler des cours d'économie et de gestion en langue française, cette formation doit être proposée en Anglais. Ce choix permet par ailleurs une forte attractivité du diplôme, puisqu'il

rend celui-ci accessible à des étudiants issus d'autres zones géographiques notamment l'Amérique latine.

Ce Master permet également d'élargir et d'approfondir nos échanges intra-européens effectués au sein du réseau Erasmus. Dans ce domaine, l'expérience accumulée de longue date par la Faculté des sciences économiques et sociales montre que l'accueil à l'USTL des étudiants de l'espace européen, notamment des pays du Nord de l'Europe, est freiné par l'insuffisante maîtrise du français ou par leur faible disposition à l'apprendre. L'accueil de nos propres étudiants dans les universités européennes étant souvent soumis à une condition de réciprocité des échanges, les possibilités de départ se trouvent ainsi limitées, notamment quand il s'agit de destinations recherchées en Europe du Nord. **De ce point de vue, le Master MAE est le gage d'échanges Erasmus plus diversifiés, permettant à nos étudiants d'effectuer des mobilités jusqu'ici difficiles à obtenir.**

Enfin, le Master MAE n'est pas seulement le moyen d'attirer dans notre Université des étudiants qui n'y seraient pas venus, mais est également l'occasion d'offrir à ces derniers une spécialisation qui, à l'heure actuelle, n'existe pas dans les pays anglophones. Il convient par ailleurs de noter qu'un enseignement obligatoire de français, pour un volume horaire significatif, doit permettre à ces étudiants étrangers d'acquérir une maîtrise minimale de notre langue. Plus généralement, la capacité de transmission des caractéristiques de la culture et des habitudes françaises est facilitée par le mélange dans ce parcours d'étudiants étrangers et français.

2. Besoins et coûts spécifiques

La finalité de cette spécialité de Master et le public spécifique auquel il est destiné génèrent des besoins spécifiques concernant l'accueil et l'insertion des étudiants étrangers. L'objectif est de les familiariser avec les personnes, les lieux, et les pratiques des affaires en Europe. Des dispositifs spécifiques ont été conçus à cette fin. Il s'agit notamment de l'accueil, de l'aide à la recherche des stages et de leur suivi pédagogique, de l'organisation d'un séminaire d'immersion dans les institutions européennes. Ces dispositifs entraînent des coûts spécifiques, notamment :

- Le cycle de formation dans les institutions européennes à Bruxelles et/ou Strasbourg (ou séminaire d'immersion) qui implique des coûts de transport, d'hébergement et de restauration ;
- Les frais de transport des professionnels intervenant dans le Master venant de Londres, Paris, Gand, Bruxelles ;
- Le cycle de conférences sur le thème de l'Europe et la mondialisation données par des personnalités invitées (par exemple, BCE) ;
- Les jeux d'entreprise dans le cadre des unités d'enseignements « stratégies d'entreprise en Europe » et « management interculturel » ;
- L'offre d'enseignement du Français pour les étudiants non francophones.

L'ensemble de ces coûts justifie une participation financière spécifique des étudiants, en dehors des droits d'inscription fixés pour les Master en application du décret n° 2002-654 du 30 avril 2002 « relatif à la rémunération de services de formation proposés dans le cadre de leur mission de coopération internationale par les établissements publics d'enseignement supérieur ». Le montant de cette participation est détaillé ci-dessous.

BUDGET PREVISIONNEL PAR ETUDIANT
ETABLI SUR LA BASE DE 20 ETUDIANTS

- **SEMINAIRE DE FORMATION A BRUXELLES : 500€**
 - 50 €: AR Lille-Bruxelles
 - 100 € Hébergement X 3 = 300€
 - 50 €: Repas du midi X 3 = 150€

- **FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE : 10€X 30 h = 300€**

- **JEUX D'ENTREPRISE : 100€**

- **FRAIS DE DEPLACEMENTS (CONFERENCIERS EXTERIEURS) : 5 000 € / 20 = 250€**
 - [(100 €X 6) X 4] : 6 AR Paris-Lille pour 4 intervenants : 2 400
 - [(50 €X 3) X 2] : 3 AR Bruxelles-Lille pour 2 intervenants : 300
 - [(30 €X 8) X 1] : 8 AR Gand-Lille pour 1 intervenant : 240
 - [(450 €X 4) X 1] : 4 AR Londres-Lille pour 1 intervenant : 1800
 - [(260 €X 1) X 1] : 1 AR Frankfurt -Lille pour 1 intervenant : 260

- **TUTORAT ET SUIVI PEDAGOGIQUE : 200,30€**
 - 40,06 €X 5 : 5 heures par étudiant.

- **MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS : 3000,00 € / 20 = 150€**
 - Accueil rentrée.
 - Aide à la recherche de stage.

TOTAL : 1500 €